

Les femmes dans les différentes interprétations religieuses, entre mythes et revendications : *Le Judaïsme*

Le judaïsme est une tradition religieuse qui va initier le cycle des monothéismes. Issu, lui-même de la religion abrahamique, le judaïsme va se placer en rupture avec la tradition polythéiste en revendiquant la foi en un Dieu unique et universel. Les trois religions monothéistes, judaïsme, christianisme et islam, partagent ainsi la même foi en un Dieu unique et placent la révélation divine au centre de leurs système de croyances. Ces trois religions constituent, malgré les divergences apparentes qui, de tout temps, ont alimenté les confrontations, un ensemble spirituel et théologique commun dont le socle reste la transcendance comme relation directe entre l'être humain et son créateur absolu.

Le judaïsme, à l'instar des autres religions monothéistes, est une tradition spirituelle qui met en avant un principe clé au cœur du monothéisme, à savoir, la libération de l'être humain de tous les asservissements, qu'ils soient humains ou matériels. En réattribuant la sacralité à un Dieu unique, le monothéisme judaïque considère les êtres humains comme égaux devant Dieu. Le Talmud n'enseigne-t-il pas que *c'est le rapport au Dieu unique qui donne sens à l'humanité*¹ ? C'est ce même principe qui fait que toutes les religions monothéistes vont cristalliser en elles l'universalité du message spirituel symbolisée par l'unicité du genre humain issue de l'unicité divine.

Concernant les femmes, les interprétations religieuses, malgré l'égalité spirituelle consacrée par les textes fondateurs, divergent et sont quelquefois contradictoires puisque la place qui leur est accordée peut être parfois aussi importante que celle des hommes alors que dans d'autres interprétations leur marginalisation voire leur subordination est manifeste.

Les stigmates les plus relatés concernant les femmes dans le judaïsme sont ceux qui se réfèrent à sa discrimination et à sa soumission à un ordre religieux patriarcal implacable. Il est vrai que les pratiques diffèrent selon qu'il s'agisse des juifs ultra-orthodoxes, orthodoxes ou du mouvement libéral réformateur mais, en règle générale, les femmes juives sont souvent si ce n'est pas presque toujours, moins bien loties que les hommes.

Dès le départ déjà, on retrouve dans les écrits de la Bible hébraïque, Eve, comme responsable de la chute² : « *L'origine de l'erreur est la femme et nous mourrons tous par sa faute* »³, c'est ce qui revient dans l'Ancien Testament.

¹ Dans « *Le monothéisme est un humanisme* », Trigano Shmuel, Editions Odile Jacob.

² *Les religions face aux femmes* ; Ariane Buisset ; Editions Accarias, p22

³ Siracide 25,24.

Concernant la création, deux récits contradictoires vont se retrouver dans le livre de la Genèse. Dans le premier, l'homme et la femme sont égaux : « Dieu créa l'humanité à son image, mâle et femelle, il les créa » Gen. 1,27. Alors que dans le deuxième Dieu déclare : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul, je lui ferai une aide semblable à lui » Gen. 2,18. Après avoir plongé Adam dans le sommeil, Eve est créée à partir d'une côte de ce dernier, dira l'exégète religieuse. C'est à partir de cette assertion tristement célèbre que pratiquement toutes les autres interprétations religieuses émanant des autres traditions monothéistes – christianisme et islam - vont puiser pour démontrer l'infériorité structurelle de la femme. C'est le point de départ à l'institutionnalisation sacrée de la misogynie qui, à partir de ce deuxième récit de la Genèse, alors que le premier qui parle de création égalitaire va être oublié, va ouvrir la voie à une littérature religieuse prolifique qui justifie l'asservissement des femmes au nom du sacré.

Dans le judaïsme, les récits traditionnels religieux (*midrash*) vont, à partir de cet événement, responsabiliser toutes les femmes qui doivent ainsi se soumettre à toutes les obligations et accepter leurs menstruations comme une souillure due à cette faute originelle.

En effet, durant leur période de menstruations et après un accouchement, les femmes sont exclues de toute activité religieuse – interdiction d'entrer dans les synagogues - et même sociale puisque les objets touchés par la femme deviennent impurs. Elles doivent durant ces périodes se plier aux interdictions qui font d'elles une « *nidda* » c'est-à-dire une « exclue ». Certaines autorités du judaïsme ne serrent pas la main des femmes de peur qu'elles soient « impures » ou « *niddoth* »⁴.

Concernant les rites, l'inégalité entre hommes et femmes est de mise. Ces dernières n'ont pas droit à la lecture de la Torah – texte fondamental de cette religion -, elles ne peuvent pas porter l'écharpe de la prière – le Taleh – et ne peuvent réciter la prière des morts (le Kaddish). Chaque matin les juifs orthodoxes remercient Dieu de ne pas les avoir fait naître femme, selon une citation que l'on retrouve dans une prière datant de l'époque post-talmudique : « *Béni sois-tu Eternel notre Dieu, Roi de l'univers, qui ne m'as pas fait femme, non juif ou ignorant* ».

La fonction de rabbin reste inaccessible en théorie aux femmes dans le judaïsme traditionnel même si elles peuvent, selon certaines tendances, accéder à l'interprétation des textes sacrés. En général, les femmes, dans le judaïsme traditionnel, n'ont aucun pouvoir religieux, ni politique, ni officiel. Cette interdiction est interprétée, par les rabbins, comme étant un

⁴ *Les religions face aux femmes ; Ariane Buisset ; Editions Accarias, p38.*

respect pour les « contraintes » familiales des femmes à savoir leurs responsabilités au foyer et vis-à-vis de leurs enfants.

La dépendance économique des femmes à leurs pères et maris reste de mise dans la doctrine juive qui leur refuse tout contrôle de leurs propres biens.

La non mixité est une règle dans l'orthodoxie juive et jusqu'à aujourd'hui subsiste la séparation entre les femmes et les hommes dans les lieux de culte. Seul le mouvement réformateur admet la mixité dans les synagogues.

L'adultère commis par l'épouse, cité dans les dix commandements, est passible de lapidation, alors que pour l'époux, même s'il est considéré comme un péché, il est jugé moins grave. Ce principe discriminatoire vient du fait que selon les interprétations religieuses c'est la femme qui est responsable des écarts sexuels de l'homme et qui utilise sa séduction pour le détourner du droit chemin⁵.

La Bible hébraïque, reconnaît le divorce, en tant que répudiation et celui-ci est toujours décidé par l'homme. Lui seul peut donner à son épouse le « libelle » (*guet*), qui lui permettra éventuellement de se remarier ultérieurement⁶. Chez les *Hassidim* – orthodoxes -, seul l'homme peut choisir le divorce, la femme doit faire appel à un tribunal rabbinique si elle veut contraindre son mari à accepter le divorce.

Il est étonnant de constater cette marginalisation des femmes au sein de cette tradition religieuse alors que de nombreuses femmes sont citées comme de véritables héroïnes bibliques. Des noms tel que Esther, Judith, Miriam sœur de Moïse, Rachel, Sarah la mère d'Isaac, Ruth ou Déborah, sont rapportés dans les textes et reproduisent le profil de femmes à forte personnalité, de prophétesses, de chefs militaires comme Déborah ou de femmes indépendantes et courageuses comme Judith. Ce sont des matriarches, qui vont jouer un rôle décisif pour l'avenir du futur peuple.

Il est à noter que le judaïsme antique tardif a développé deux types de représentations androcentriques à savoir le judaïsme hellénique dans lequel la peur de la femme et de la sexualité est un thème central et le judaïsme rabbinique dans lequel la femme et son corps sont valorisés et la sexualité appréciée⁷.

Il reste qu'à partir du 19^{ème} siècle, des mouvances libérales vont remettre en cause bon nombre d'assertions supposées émanant du texte et démontrer que certaines interdictions ne

⁵*Idem*, p 41.

⁶*Idem*, p 42.

⁷ Droits humains et religions les femmes : Amnesty international : www.amnesty.asso.fr page 58.

relèvent que de la décision des hommes et non de la lettre de la Loi juive⁸. Dans les synagogues libérales, les femmes ne sont plus séparées des hommes et peuvent être appelées à lire la Torah et dire le *Kaddish*. Dans le judaïsme contemporain même orthodoxe, les choses tendent à évoluer même si elles le font lentement comme la participation des femmes à l'enseignement et les fonctions religieuses. Elles sont actuellement trois femmes seulement à occuper la fonction de rabbin en France, toutes les trois appartenant au Mouvement juif libéral de France ce qui en dit long sur la résistance des mentalités et des institutions religieuses officielles à l'implication des femmes dans ce domaine⁹.

Des femmes juives notamment vont s'insurger contre cet état des choses en se réappropriant ce qui a, de tout temps, été entre les seules mains des hommes : le savoir religieux. C'est comme le précise Delphine Horvilleur femme rabbin en France : « ...*Il y a longtemps eu une volonté du contrôle du féminin. En interdisant aux femmes l'étude de la Torah qui est au cœur de la tradition, on les isolait du pouvoir pour mieux les contrôler.* »¹⁰. Les femmes juives tentent tant bien que mal de concilier modernité et traditions mais force est de constater qu'elles restent désemparées devant les allégations religieuses qui les maintiennent dans l'inégalité et l'injustice et qui les excluent de toute représentativité religieuse. « *Les femmes juives s'épanouissent dans le judaïsme libéral alors qu'elles ne parviennent pas à trouver leur place dans un judaïsme traditionnel qui les confine à des rôles déterminés...elles veulent se réapproprier les rites traditionnels...choisir et non plus subir...* »¹¹. Des rabbins hommes sont aussi conscients de ces problèmes et déplorent la rigidité de certaines lectures traditionalistes comme le souligne le rabbin Philippe Haddad : « ...*des textes font l'apologie de la femme alors que d'autres sont plus sexistes, voire franchement misogynes. Les rabbins ont donné leurs opinions personnelles en tant qu'hommes mais ce n'est pas la voie de Dieu qui s'est exprimé.* ».¹²

Des femmes juives luttent donc pour que les instances rabbiniques s'adaptent aux normes égalitaires de l'époque actuelle et que la loi juive réponde aux exigences de notre époque. La formulation juridique de la Loi juive, comme le soutiennent certains académiciens juifs, est appelée à évoluer et à garder en tête l'esprit des règles qui, à un certain moment de l'histoire, ont été les garantes de l'identité féminine juive mais qui actuellement appliquées sans

⁸ *La place des femmes dans le judaïsme* : compte rendu du Colloque du 25 octobre 1995 au Consistoire de Belgique.

⁹ Il s'agit de Pauline Bebe (première femme rabbin en France ordonnée en 1990), Célia Surge et Delphine Horvilleur qui a été ordonnée en 2007. A noter qu'aux Etats Unis les lieux de culte dirigés par les femmes rabbins sont nombreux.

¹⁰ Le Monde des Religions .Janvier- Février 2009, p 40 : « *Ces femmes qui font bouger les lignes* ».

¹¹ Idem page 41.

¹² Colloque au Consistoire de Belgique : « Femmes juives : Halakha et Modernité ». voir supra.

discernement dans un contexte radicalement différent ne peuvent qu'engendrer la pire des injustices.

« *La misogynie est contraire à un Dieu juste* » rappelle Pauline Bebe, première femme rabbin en France, consciente que c'est à partir d'un travail forgé de l'intérieur du judaïsme qu'une évolution des mentalités se fera.